

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
VAYE'HI
SAMEDI 29 DÉCEMBRE 2012
16 TÉVET 5773

46^e année

14

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Solidaires ou fraternels ?

Par les temps qui courent, la solidarité est non seulement une belle et noble idée mais aussi, et sans doute, une idée nécessaire. Alors que le jeûne du 10 Tévet vient juste de nous rappeler cette forme dramatique d'union d'une population que constitue le début d'un siècle, il paraît opportun de s'interroger sur le sens réel du concept. De fait, la solidarité peut être assez facilement prise comme une indésirable obligation à laquelle soumettrait la pression sociale. Pour celui qui ne voit et ne comprend sa vie que comme une aventure strictement individuelle et les avancées qu'il peut obtenir comme des victoires exclusivement personnelles, le principe des solidarités se limite bien vite, dans le meilleur des cas, à une forme de charité condescendante et, autrement, à une sorte de rançon prélevée par le moins chanceux sur le plus heureux. Pourtant, il peut y avoir ici bien autre chose.

C'est que, derrière la notion de solidarité, c'est l'idée de fraternité qui frissonne. C'est la conscience que l'homme n'est réellement un être complet que s'il sait ne pas oublier l'autre. C'est la résolution de voir en l'autre un aspect singulier de soi-même, au-delà de toutes les différences. Imaginons donc un monde où la souffrance de l'autre est ressentie par tous, où sa joie est sincèrement partagée... En quelque sorte, un

monde humain. Certes, l'égoïsme est chose bien naturelle et si compréhensible. La recherche de son bien propre n'est-elle pas une attitude qui semble aller de soi ? Mais une autre voie est toujours possible tant est grande la liberté de l'homme. Il nous est ainsi rapporté que les 'hassidim avaient autrefois l'habitude de déclarer le plus simplement du monde : «Le morceau de pain que j'ai est à toi avant d'être à moi.» La formule a de quoi surprendre : le «morceau de pain» était peut-être, en ces temps déshérités, la seule nourriture à disposition et on faisait passer l'autre avant soi ? On n'y connaissait justement pas le mot «solidarité», serait-ce la raison de ce souci altruiste ?

Il y a ici comme une ombre d'explication. La solidarité ne doit cacher ni la fraternité ni l'amour de l'autre. C'est dire qu'elle ne peut avoir le triste visage de l'obligation subie. Et cela doit s'exprimer chaque jour. Venir en aide à celui qui possède moins – matériellement, intellectuellement ou spirituellement – sans regarder à son confort, son temps ou ses possessions personnels. En sommes-nous capables ? Il suffit, pour cela, de nous souvenir de ce que nous sommes : des créatures de D.ieu. Et si, finalement, comme pour bien des choses, cela dépendait d'abord d'une référence qui nous dépasse ?

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Vaye'hi la beauté des filles d'Acher

Avant de quitter ce monde, Moché bénit chacune des douze tribus. Il dota la tribu d'Acher de cette magnifique bénédiction : «Qu'Acher soit béni parmi les fils ; il sera bienvenu auprès de ses frères et trempera son pied dans l'huile...» (Devarim 33 : 24).

Cependant, il est intéressant de relever que dans le recensement entrepris par Moché, la tribu d'Acher ne s'avère pas être plus nombreuse que les autres tribus. Et dans les générations qui suivent, la population d'Acher n'augmente pas de façon disproportionnée, par rapport au reste de la nation.

Rachi, le grand commentateur biblique, propose, sur ce verset, un commentaire intéressant : «J'ai vu dans le *Sifré* (un Midrach) la chose suivante : 'Parmi les tribus, vous n'en trouverez pas une seule bénie parmi les fils comme Acher' mais je ne sais pas dans quel domaine.»

Puisque cette tribu n'était pas particulièrement peuplée, le Midrach estime que cette bénédiction concerne la qualité des enfants d'Acher plutôt que leur nombre. Rachi s'interroge alors sur cette qualité qui les rend si exceptionnels et s'exclame : «je ne sais pas dans quel domaine.»

Quant à la seconde partie de la bénédiction d'Acher : «il sera bienvenu auprès de ses frères et trempera son pied dans l'huile», Rachi propose de nombreuses explications et souligne également le lien entre cette juxtaposition : être bienvenu auprès de ses frères et tremper son pied dans

Jeûne du 10 Tévet (dimanche 23 déc.) : début : 6h 58 Fin : 17h 43

Horaires d'entrée et sortie de Chabbat Parchat VAYE'HI

PARIS — ILE DE FRANCE
Entrée : 16h 42 • Sortie 17h 56

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	17.10	Lyon	16.45	Nantes	17.05
Grenoble	16.44	Marseille	16.52	Nice	16.43
Lille	16.32	Montpellier	16.57	Strasbourg	16.22
		Nancy	16.28	Toulouse	17.07

à partir du dimanche 23 décembre 2012

Heure limite du Chema : 10h46 Pose des Téléphones : 7h32
Fin Kidouch Levana : toute la nuit du jeudi 27 au vendredi 28 décembre (15 Tévet)



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

l'huile : « parce que les femmes qui descendaient d'Acher étaient belles (et on les recherchait pour les épouser)... Ses filles épousèrent les Grands Prêtres, oints avec de l'huile d'olive.»

Cela fait écho à une association entre la tribu d'Acher et la Grande Prêtrise, qu'avait faite Yaakov, plus de deux cents ans auparavant et qu'on peut lire dans notre Paracha. Avant de quitter ce monde, Yaakov bénit également chacun de ses douze fils, individuellement, leur donnant des messages prophétiques sur le futur de leur tribu. A Acher, il dit : « D'Acher viendront des aliments riches et il fournira des mets royaux délicats. » Le Midrach découvre un autre sens derrière ce verset. Le mot hébreu utilisé ici pour « riches » est *chménah*. Les mêmes quatre lettres hébraïques sont aussi celles qui épellent le mot *chmonéh*, « huit ». Acher élèvera des enfants qui porteront les huit habits, dit le Midrach, c'est-à-dire les huit habits portés par le Cohen Gadol (Grand Prêtre).

Bien que les Cohanim (Prêtres) soient issus de la tribu de Lévi, puisque les filles d'Acher épousèrent des Cohanim, les petits-enfants d'Acher étaient aptes à la fonction de Grand Prêtre et l'occupèrent.

Les filles d'Acher étaient apparemment si belles que les jeunes gens, originaires de toutes les tribus, voulaient les épouser. Et des hommes de la plus haute stature, les Grands Prêtres, recherchaient leur épouse parmi elles.

Cela semble étrange. Pourquoi un homme si saint aurait-il recherché une épouse dans une tribu avoisinante pour la seule raison qu'elle était belle ? S'il était saint, saint au point d'être Cohen Gadol, pourquoi aurait-il recherché la beauté ?

Il existe une beauté superficielle et une beauté qui reflète la maturité spirituelle et la dignité personnelle. Quand la Torah loue la beauté d'une femme juive, elle évoque presque toujours sa noblesse et sa pudeur. « Toute la gloire de la fille du roi est son intériorité », déclare le roi David à propos de la modestie des jeunes filles d'Israël. Sa conduite discrète la glorifie, lui donnant une sorte d'aura. Il semble donc que les filles d'Acher étaient connues pour leur charme et

leur raffinement, qualités que recherchait la famille des Prêtres. Ces femmes comprendraient mieux et encourageraient le travail de leur mari puisqu'elles reflétaient la nature profonde de ses responsabilités.

La mission du Cohen Gadol atteignait son apogée à Yom Kippour lorsqu'il pénétrait dans le lieu le plus spirituel du Temple, le *Kodech HaKodachim*, le Saint des Saints. C'est là qu'étaient déposées les Tables de la Loi originales, que D.ieu avait données à Moché au Mont Sinaï. Les Dix Commandements (leur âme) étaient gravés dans la pierre (leur corps), ce qui assurait que jamais Ses mots ne seraient effacés des Tables. Le Cohen Gadol, lorsqu'il émergeait du *Kodech HaKodachim*, transmettait au Peuple le message des Tables : l'engagement à D.ieu peut être si authentique et si inconditionnel qu'il se grave dans votre être même ; le corps et l'esprit s'unissent sans heurt, le corps servant de véhicule parfait pour l'âme qui le vivifie.

Il recherchait une épouse qui comprendrait la nature de sa mission et il la trouvait parmi les filles d'Acher. Leur discrétion exquise prouvait un engagement intérieur à l'esprit sur la matière, et un immense respect pour un corps abritant l'âme. Elles témoignaient inconsciemment de leur engagement sincère, par leur apparence physique, car la beauté de l'âme resplendit naturellement dans un corps qui la reflète parfaitement. Elles étaient une représentation vivante des Tables de la Loi et c'est pourquoi les Cohanim voyaient en elles de parfaites partenaires.

Les filles d'Acher étaient également des mères remarquables. Grâce à leur discrétion et leur intégrité, elles transmettaient à leurs enfants un sens fort d'engagement : le message silencieux de celui qui valorise davantage les valeurs de D.ieu que celles de la société et la beauté de maintenir les limites appropriées. Ces enfants étaient sains, émotionnellement et spirituellement, chacun d'entre eux prêt à assumer la fonction de Cohen Gadol.

Ces qualités sont celles dont nous devons nous inspirer pour transmettre à nos enfants une éducation cohérente, saine et sainte et qui préparera nos enfants à accueillir le Machia'h.

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 23 décembre – 10 Tévét

Mitsva positive n° 142 : Il s'agit du commandement nous enjoignant d'exercer une contrainte sur l'étranger et de le forcer à rembourser ponctuellement ses dettes, de la même manière que nous devons avoir pitié du Juif et que nous devons nous abstenir de le contraindre à payer sa dette.

• Lundi 24 décembre – 11 Tévét

Mitsva négative n° 239 : Il nous est interdit de saisir un gage de force chez un débiteur, autrement que sur ordre du juge et par l'intermédiaire de la personne mandatée à cet effet par ce dernier.

• Mardi 25 décembre – 12 Tévét

Mitsva positive n° 199 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de restituer un gage à son propriétaire juif chaque fois qu'il en aura besoin. Si le gage est un objet dont on se sert pendant la journée, on les lui rendra pendant la journée, en ne les conservant comme gage que durant la nuit. Si le gage est de ceux dont on se sert la nuit, on ne les gardera que pendant la nuit.

Mitsva négative n° 240 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de refuser un gage à son propriétaire au moment où celui-ci en a besoin. Au contraire, s'il s'agit d'un objet dont on se sert pendant la journée, il faut le lui rendre pendant la journée, tandis que lorsqu'il s'en sert la nuit, on doit le lui remettre pour la nuit.

• Mercredi 26 décembre – 13 Tévét

Mitsva négative n° 241 : Il nous est interdit de saisir un gage à une veuve, qu'elle soit riche ou pauvre.

Mitsva négative n° 242 : Il nous est interdit de prendre comme gage tout ustensile nécessaire à la préparation de la nourriture.

• Jeudi 27 décembre – 14 Tévét

Mitsva négative n° 235 : Il nous est interdit de prêter à intérêt.

• Vendredi 28 décembre – 15 Tévét

Mitsva négative n° 236 : Le prêt à intérêt est également interdit à l'emprunteur.

• Samedi 29 décembre – 16 Tévét

Mitsva négative n° 237 : Il nous est interdit de prendre une part quelconque à un prêt à intérêt conclu entre un prêteur et un emprunteur, soit en qualité de garant, de témoin, soit en rédigeant l'acte qui mentionne le taux d'intérêt convenu entre eux.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 15.000 ex

ISSN 1762 - 5440



Les Mezouzot de l'hôtel

Il y a quelques années, le gala du Beth Loubavitch de Lyon rassemblait de nombreux donateurs. L'un des plus importants d'entre eux se leva et raconta comment le Rabbi de Loubavitch avait fait de lui un homme riche : «J'ai toujours été fier d'être juif et c'est ce qui m'a poussé à aider Rav Gurewitz quand il a établi son Beth 'Habad. Mais je n'ai pas toujours été très pratiquant. Quand j'ai entrepris de construire un hôtel qui intégrerait une école hôtelière, Rav Gurewitz m'a conseillé de demander auparavant la bénédiction du Rabbi de Loubavitch. Je pris donc l'avion pour New York et, le dimanche suivant, je faisais la queue avec des milliers d'autres personnes pour recevoir de la main du Rabbi un dollar à remettre à la Tzedaka (charité) et en profiter pour lui exposer mon projet. Mais quand j'arrivai enfin devant le Rabbi, je n'arrivai plus à parler ! Le Rabbi me tendit deux billets d'un dollar et me dit : «Un pour vous et un pour la réussite de votre nouvelle école !» Alors que je cherchais à comprendre ce qui m'arrivait, le Rabbi ajouta : «Veillez soigneusement à poser une Mezouza à chacune des portes du bâtiment !» Là, j'étais vraiment stupéfait : Comment le Rabbi était-il au courant de mes projets et pourquoi insistait-il à propos des Mezouzot ? Mais j'avais reçu sa bénédiction, je rentrais en France assuré de réussir... Tout commença comme dans un rêve. En un an, le bâtiment fut terminé, l'inauguration fut grandiose, tous les médias et de nombreuses célébrités y assistèrent mais au bout de cinq ans, je me retrouvais avec plus d'un million de francs de dettes avec comme seule option de me déclarer en faillite ! Où était la bénédiction ?

Les problèmes s'accumulèrent : le gouvernement me soupçonna de faillite frauduleuse et m'envoya un inspecteur pour examiner les comptes de la société. L'homme qui se présenta n'avait pas l'air facile : il entra

dans mon bureau sans un mot, regarda d'un air sceptique le portrait du Rabbi suspendu au mur, exigea sèchement les livres de comptes puis demanda à rester seul dans la pièce. Quand il sortit, il ne dit mot et, quelques jours plus tard, je reçus une convocation au tribunal : j'étais accusé de fraude et tous les avocats que je sollicitais se récusèrent l'un après l'autre ! J'écrivis plusieurs lettres au Rabbi mais il ne répondit pas.

Le jour de l'audience, le prétoire était plein à craquer, les médias avaient trouvé quelque chose de croustillant à se mettre sous la dent et je comparus seul sur le banc des accusés, murmurant des psaumes en priant pour que la sentence soit la plus légère possible.

Le premier à témoigner fut l'inspecteur lui-même. Il pointa un doigt accusateur vers moi et je me sentis défaillir. «Votre Honneur ! Après avoir soigneusement examiné les comptes de l'accusé, je n'ai eu aucun doute qu'il était un voyou en col blanc qu'il fallait punir avec la plus extrême sévérité !» Dans la salle régnait un silence annonciateur d'une future curée contre moi. Cependant, l'inspecteur se racla la gorge et continua : «Mais quand j'examinai à nouveau les comptes, je dus reconnaître - et je n'en ai pas honte - que je m'étais sérieusement trompé ! Il est maintenant absolument évident que la faillite de cette entreprise n'est pas due à une fraude ou une incompétence mais plutôt à une fâcheuse série de circonstances indépendantes de la volonté de l'accusé. D'ailleurs, au nom de la justice, du bien de l'économie nationale et de l'honneur de la France, le tribunal devrait tout mettre en œuvre pour assurer la réussite de cette école hôtelière ! Il vaut mieux ouvrir une école que construire une prison !»

Tout le monde se mit à parler en même temps. Le juge demanda une suspension de séance puis la cour revint en grande pompe et annonça que j'étais innocenté de toute accusation ! A partir de ce jour, mon projet devint enfin bénéficiaire.

Mais j'avais du mal à comprendre deux faits : pourquoi cet hôtel avait-il connu une telle faillite au début ? Et pourquoi cet inspecteur qui m'avait semblé antisémite avait-il changé d'avis ? Environ un mois plus tard, je reçus un coup de téléphone de cet inspecteur. Il demanda à me rencontrer dans un endroit désert, où nous pourrions parler librement, loin de toute publicité :

«Vous vous demandez sans doute pourquoi j'ai subitement changé d'opinion à votre sujet ? Quand je suis entré dans votre hôtel, j'ai remarqué quelque chose d'étrange : il y avait une Mezouza à chaque porte ! Voyez-vous, moi aussi je suis juif. Je suis né et j'ai grandi dans une famille juive en Allemagne et, avec la montée du nazisme, nous avons fui en France et avons décidé d'effacer tout souvenir du judaïsme dans notre vie. Je sais donc ce que représente une Mezouza. Mais je croyais toujours qu'il suffisait d'en mettre une à la porte d'entrée. Quand j'ai constaté avec étonnement que vous en aviez posé à chaque porte - et je l'ai vérifié pour en être sûr, j'ai même ouvert plusieurs boîtiers quand vous êtes sorti de la pièce - je me suis dit : si cet homme était un voleur, pourquoi aurait-il dépensé une petite fortune avec ce commandement divin ? Je suis retourné dans votre bureau, j'ai observé le portrait de votre Rabbi et j'ai réalisé que si cet homme au regard si pénétrant était votre maître, vous n'étiez sans doute pas un voleur. J'ai décidé d'éplucher plus attentivement les comptes et j'en suis venu à la conclusion que je m'étais trompé à votre sujet mais aussi à mon sujet. J'ai décidé de revenir au judaïsme!»

Il ouvrit un sac et me montra une paire de Téfilines qu'il venait d'acheter ! Puis il soupira profondément et murmura : «Peut-être votre affaire marchait tellement mal et avez-vous dû passer par cette épreuve uniquement pour cette raison, pour que je retrouve mes racines...»

J'ai enfin compris pourquoi le Rabbi m'avait demandé avec tant d'insistance de veiller à mettre une Mezouza à chaque porte...»

Rav Tuvia Bolton

Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Moïse ou Machia'h ?

Un jour, on interrogea Rabbi Chnéour Zalman de Liady, le fondateur du hassidisme 'Habad : «Qui est plus grand ? Moïse ou Machia'h?»

Le Rabbi répondit alors : «Machia'h est le plus grand de deux. Moïse est comparable à un médecin sans expérience tandis que Machia'h est comme un médecin ayant largement fait ses preuves.»

(d'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch - Chabbat Parchat Bamidbar 5739) H.N.

FABRICANT VENTE DIRECTE

LAMYLITERIE

DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

Matelas - Sommiers
Banquettes - Clic-clac
Lits Gigognes
Lits électriques

Jusqu'à **50% moins cher**, que leurs équivalents griffés

Ouvert du Dim. au Vend.
Fermé le Samedi

01 47 00 73 55
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
www.lamyliterie.fr

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

LE COIN DE LA HALA'HA

Qu'est-ce qu'une Mezouza ?

Une Mezouza est un parchemin travaillé d'une certaine manière, sur lequel un Sofer, un scribe qualifié, a écrit à la plume trempée dans de l'encre spéciale deux passages de la Torah, les deux premiers paragraphes du Chema.

Ce parchemin est placé à chaque porte de chaque maison juive mais aussi de chaque magasin, bureau etc. appartenant à des Juifs. Ce parchemin est d'abord roulé et introduit dans un étui plus ou moins décoratif puis l'étui est cloué à la hauteur du tiers supérieur de la porte. Avant de fixer la Mezouza, on prononce la bénédiction : «Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénoù Mélé'h Haolam Achère Kidechanou Bémitsvotav Vetsivanou Likboa Mezouza».

Si on fixe le même jour plusieurs Mezouzot dans le même logement, on ne prononce qu'une seule fois la bénédiction normalement pour celle de la porte principale du logement.

La Mezouza protège le Juif quand il se trouve dans sa maison mais aussi quand il sort de son domicile.

Il convient d'examiner les Mezouzot au moins deux fois en sept ans mais il est préférable d'y procéder tous les ans car les lettres peuvent s'abîmer avec l'humidité, le froid, la chaleur etc...

F. L. (d'après Rav David Zaklikowski – www.chabad.org)

ACHAT OR

jusqu'à 44 € /gr

NOUS SOMMES ACHETEURS DE :
PIECES D'OR ET D'ARGENT
LINGOTS D'OR / DÉBRIS D'OR
BIJOUX / ARGENTERIE / DIAMANTS

Déplacement
à domicile

Ne vendez rien sans nous consulter,
nous ferons toujours mieux.

96, rue de Richelieu - 75002 Paris

Tél : 01.42.96.29.41

Port : 06.24.46.35.19

www.europiecedor.fr



ANDROID

IPHONE

Et le virtuel construit le réel...

Donner la Tsédaka
à l'instant que l'on veut,
de l'endroit où l'on veut ?

Aujourd'hui, c'est possible avec

TSEDAKAPP

Téléchargez l'application sur
tshedakapp.com ou flashez le QRC
et accomplissez à tout moment une
grande Mitsva.

TAXE D'APPRENTISSAGE

ECOLE

BETH HANNAH-LOUBAVITCH

59, fbg de Pierre
67000 STRASBOURG

Habilitation délivrée par la préfecture du Bas-Rhin

"Pour nous permettre de poursuivre
notre action et d'aider encore
mieux notre Communauté"

SOUTENEZ-NOUS

PAR LE VERSEMENT

DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Pour tous renseignements :

Tél : 03.88.75.66.05

Fax : 03.88.75.63.58

Portable: 06 11 45 96 90

E-mail: bethloubavitch67@aol.fr



14 véhicules
de courtoisie

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

NOUVEAUX SERVICES :

- ✓ Montage pneumatique
 - ✓ Lavage intérieur à la vapeur
 - ✓ Vente de voitures d'occasion
 - ✓ Diagnostic électronique
- Demander **Shmouel** -

43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny

Tél : 01 57 42 57 42

directauto@orange.fr



Gala de mobilisation du Beth Loubavitch

Réservez dès à présent votre soirée du

Mercredi 13 février 2013

SPORTES Funéraire

déroge au délai légal des 24 heures*
pour inhumer rapidement dans le respect des traditions

En France - En Israël

Pierres tombales, gravures, exhumations tous cimetières...

Exclusivité SPORTES en ISRAEL :

100 places au sol disponibles - Faciles d'accès - Prix bas.

Renseignements et ventes sur rendez-vous.

305 rue de Charenton – 75012 PARIS

Tél. 6/7j - 24/24h : 01 43 43 62 94 ou 06 22 67 96 92

e-mail : y.sportes@orange.fr

*Sous réserve de certaines conditions administratives.



Planet Solaire

Société spécialisée

dans la vente d'énergies renouvelables,

recrute des

COMMERCIAUX MOTIVÉS POUR R.D.V. EN PROVINCE

PAC + PPV

BONNE RÉMUNÉRATION ET INSTALLATION RAPIDE

TRAITEMENT DE DOSSIER EFFICACE

PLUSIEURS PARTENAIRES FINANCIERS

Merci de contacter **Laurent** au

07 61 33 61 32



ACHAT OR

PAIEMENT
IMMEDIAT!

Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h30 à 18h30
116, avenue Simon Bolivar - 75019 Paris

BIJOUX · PIÈCES OR ET ARGENT · OR DENTAIRE · DÉBRIS D'OR
NOUVEAU: ACHAT & VENTE DE DIAMANTS

09 80 52 95 05 - 06 59 89 26 99

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.